

CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE

La présente garantie décrit au client les droits de garantie expresse de la part d'Akori. La présente garantie vous confère certains droits ; la législation du pays ou de l'état dans lequel vous vous trouvez ou un accord écrit spécial d'Akori ou du fabricant peut vous en accorder d'autres. Le terme fabricant correspond à celui de la société ayant passé les certifications du matériel comme attesté par l'étiquette de certification collée sur l'appareil.

1- Garantie du matériel

Matériel garanti selon l'option choisie lors de l'achat.

Akori garantit à l'utilisateur final que le matériel et les accessoires sont exempts de défaut de matériau et de fabrication, ceci à compter de la date d'achat et pendant la durée choisie lors de l'achat.

Cette information est portée sur la facture; en l'absence de cette information, la durée de garantie par défaut est d'un an.

Akori ne garantit pas que le logiciel fonctionnera en liaison avec des matériels ou des logiciels sélectionnés par l'utilisateur final, ni même qu'il remplira toute exigence formulée par ce dernier.

La garantie couvre le fonctionnement de la configuration telle qu'elle a été livrée, à l'exclusion de toute modification matérielle ou logicielle apportée ou de tout accessoire ajoutée par la suite.

En cas de panne effective durant la période de garantie, Akori réparera ou remplacera le matériel réputé en panne. Si la réparation ou le remplacement n'est pas possible dans un délai raisonnable, Akori remboursera le produit. Sauf autorisation expresse écrite d'Akori, le matériel doit être retourné afin de pouvoir prétendre à un remboursement.

Limites de la garantie

Les conditions de garantie pré-citées ne s'appliquent pas dans les cas suivants: Utilisation ou stockage inappropriée; la batterie au-delà de trois mois; tout problème causé par la batterie; modification autre qu'une mise à jour officielle en utilisant des outils appropriés; utilisation ou stockage en dehors des spécifications communiquées ; conditions de transport inappropriées; mise en oeuvre, modification ou maintenance inappropriée; dommages physiques tels que (et sans limitation à), écran cassé, fendu ou fissuré, connecteur arraché ou forcé, foudre, incendie; Petits dégâts comme les égratignures et les coups; Défaut résultant de l'utilisation inappropriée de logiciels, accessoires, périphériques, alimentation, consommables ou tout autres équipements non conçus pour être utilisé avec ce produit.

En cas de panne

En cas de panne, les clients doivent appeler le numéro de téléphone indiqué sur le site d'Akori <http://www.akori.fr/support.html> afin de faire les contrôles nécessaires pour déterminer la nature du problème et recevoir des instructions pertinentes.

Si la panne est avérée et l'appareil est sous garantie, et en l'absence d'information contraire sur la facture, le client emballera l'appareil complet et l'expédiera à ses frais et sous sa responsabilité à la destination indiquée. Une fois inspecté et réparé, le produit sera retourné au client par transporteur aux frais d'Akori en France et dans les pays limitrophes de la France et aux frais du client – sans indication contraire sur la facture - dans les autres.

Délai de réparation

Dans la majorité des cas, votre matériel est renvoyé départ Akori en moins de 7 jours à partir de la date de réception à l'adresse indiquée. Akori ne saurait être tenu responsable pour les délais de livraison des transporteurs.

Avertissement Les données peuvent être perdues lors de la réparation. Le client est responsable de les sauvegarder avant envoi du produit en panne.

Intervention hors garantie

Dans la mesure du possible, un devis pourra être établi à la demande du client pour tout appareil non couvert par la garantie – soit pour un produit au delà de la période de garantie, soit pour une panne non couverte par la garantie.

2- Garantie des produits logiciels

Selon les cas, le matériel peut-être livré avec des logiciels pré-installés.

Mises à jour et nouvelles versions logicielles:

Le logiciel n'inclut ni les mises à jour ni les nouvelles versions qui peuvent être fournis séparément par le fabricant, accompagnés d'accords de licence différents.

Garantie du logiciel limitée à 90 jours

La période de garantie du logiciel est de quatre-vingt dix (90) JOURS à compter de la date d'acquisition des droits relatifs au logiciel qui est par défaut la date d'achat. Akori garantit que le logiciel installé conformément aux spécifications exécutera toutes les instructions figurant dans l'original du logiciel objet. Akori ne garantit pas que ledit logiciel fonctionnera sans interruptions ou erreurs qui peuvent apparaître en cas d'utilisation particulière. L'installation et l'intégration éventuelle de nouveaux logiciels sont effectués sous la responsabilité du client qui devient responsable du bon fonctionnement de la nouvelle configuration logicielle ainsi obtenue.

3- Réclamations et Limites de la garantie

Réclamations liées à la garantie

Le client doit notifier à Akori, par écrit, toute réclamation liée à la garantie avant la date d'expiration de la garantie.

Garantie implicite

Akori n'accorde aucune garantie implicite relative à la qualité commerciale et à la bonne adaptation à un usage particulier, qu'elle soit écrite ou orale, concernant ce produit. La législation de certains états ou pays ne reconnaît aucune limitation pour les garanties implicites, auquel cas ce qui précède peut ne pas s'appliquer à vous. La présente garantie vous confère certains droits ; la législation du pays ou de l'état dans lequel vous vous trouvez peut vous en accorder d'autres.

Limitation de garantie et recours.

Les recours décrits ci-dessus sont exclusifs. Akori ne saurait en aucun cas être tenu responsable d'aucun préjudice lié directement ou indirectement (y compris la perte de profit) ou d'autres dommages survenant à la suite d'un éventuel préjudice envisagé dans le contrat. En aucun cas les responsabilités d'Akori ne peuvent excéder la valeur d'achat du produit.